

**LOTÉRIE « VOTRE PASSEPORT-VOYAGE » 2025
DE LA MAISON DE SOINS PALLIATIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES
RÈGLEMENTS (RACJ- L02555)**

BILLETS:

Les billets de la loterie « votre passeport-voyage » sont vendus au coût 100 \$ chacun et seront en vente jusqu'au 9 octobre, 2025 à 17 h.

L'acheteur doit acheter son billet sur le site web de la Maison et inscrire les informations suivantes : nom complet, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel.

Seulement 1 000 billets seront imprimés, numérotés de 0001 à 1000. Les participants admissibles peuvent acheter un nombre illimité de billets, sous réserve de la disponibilité de ceux-ci.

DATE DU TIRAGE:

Le tirage aura lieu le 10 octobre 2025 à 11 h à la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges au 90, Como Gardens, Hudson (Québec) J0P 1H0. Le tirage sera filmé et diffusé en direct sur Facebook.

Lors du tirage au sort, les détenteurs de billets auront la chance de gagner l'un des 4 prix suivants :

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| 4^e | Tirage : Chèque-cadeau de voyage d'une valeur de : | 10 000 \$ ou 8 000 \$ en argent |
| 3^e | Tirage: Chèque-cadeau de voyage d'une valeur de : | 5 000 \$ |
| 2^e | Tirage: Chèque-cadeau de voyage d'une valeur de : | 5 000 \$ |
| 1^{er} | Tirage : Chèque-cadeau de voyage d'une valeur de : | 5 000 \$ |

Le gagnant du quatrième tirage aura le choix entre le chèque-cadeau de voyage d'une valeur de 10 000 \$ ou recevoir une somme de 8 000 \$ en argent. Si le gagnant opte pour le prix en argent la FMSPVS lui remettra la somme de 8 000 \$, le gagnant aura 15 jours à compter de la date du tirage pour faire son choix entre le prix en chèque-cadeau de voyage ou le prix en argent.

LIMITATION : Une personne peut avoir acheté plus d'un billet et elle pourrait être la gagnante d'un autre prix et ce, même si elle avait été gagnante d'un prix tiré précédemment dans ce tirage.

TOUS LES CHÈQUES-CADEAUX DE VOYAGE SONT VALIDES UNIQUEMENT AUPRÈS DE L'AGENCE VOYAGES GENDRON.

Les chèques-cadeaux n'ayant pas de date d'expiration, il n'y a aucune restriction concernant les dates de voyage.

Les gagnants doivent contacter un représentant de l'agence pour la planification du voyage : 1465, boulevard Monseigneur-Langlois, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 1C2, 450 373-8747, www.voyagesgendron.com

ADMISSIBILITÉ :

Aucune personne n'est exclue de ce tirage. La population, les employés, les membres du conseil d'administration ainsi que les membres de leur famille peuvent y participer. Le billet officiel est un reçu d'achat. Les acheteurs de billets ont la responsabilité de s'assurer qu'ils les ont bien reçus, car ils devront les avoir en main au moment de réclamer leur prix. Les acheteurs de billets doivent également remettre le coupon détachable dûment rempli au vendeur.

Les acheteurs doivent être âgés d'au moins 18 ans. Les billets ne peuvent pas être achetés au nom d'une personne mineure. La responsabilité du Licencié est limitée au prix d'achat du billet.

Tous les gagnants doivent fournir deux (2) pièces d'identité dont les renseignements correspondent aux informations inscrites sur le coupon détachable et consentir à ce que leur nom et leur photo soient utilisés par le titulaire à des fins publicitaires. La valeur totale des prix est de 25 000 \$. Un représentant de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges communiquera avec les gagnants au numéro de téléphone ou à l'adresse courriel fournis sur les coupons détachables.

DATE LIMITE DE RÉCLAMATION : Les gagnants peuvent réclamer leur prix jusqu'au 12 mars 2026 à 17 h. Ceux-ci peuvent être récupérés sur rendez-vous à la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges au 90, Como Gardens, Hudson (Québec) J0P 1H0, 450 202-2202.

ACCEPTATION DES PRIX : En participant à ce tirage, chaque détenteur de billet et chaque gagnant sélectionné acceptent :

a) de respecter les présents règlements et les décisions qui en découlent;

b) de libérer et de tenir quitte la FMSPVS, ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés, ses mandataires et ses représentants, de toute responsabilité à l'égard de réclamations et dommages comprenant, sans s'y limiter, des réclamations/dommages pour préjudices corporels ou des dommages à des biens relativement à l'acceptation, la mauvaise utilisation du prix ou à la participation au tirage;

c) de signer un formulaire de bonne réception de prix. Les quatre (4) prix seront remis aux quatre (4) gagnants par la FMSPVS.

d) Les gagnants doivent consentir à l'utilisation de leur nom et photo à des fins publicitaires relatifs à ce tirage, si les organisateurs le désirent.

DÉCISIONS FINALES : Les décisions de la FMSPVS relativement à ce tirage sont sans appel et lient tous les participants.

ANNULATION DU TIRAGE : La FMSPVS se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le présent tirage en cas d'événement indépendant de sa volonté qui compromettrait son admiration, sa sécurité, son impartialité ou un déroulement anormal qui causerait préjudice grave, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

RESPECT DES LOIS EN VIGUEUR : Le présent tirage est entièrement assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et locales, de même qu'aux règlements adoptés relativement à ces lois. Les renseignements personnels fournis par les acheteurs pour s'y inscrire demeureront confidentiels et ne serviront qu'aux fins de l'administration du tirage lui-même et à la base de données de la FMSPVS.

Par l'achat d'un billet de la loterie « Votre passeport-voyage », vous donnez votre consentement à recevoir par courriel des informations de la FMSPVS. En tout temps, vous pouvez vous désabonner de ces envois.

La MSPVS ne peut être tenue responsable de frais additionnels encourus par les services obtenus de Voyages Gendron.

***VEUILLEZ NOTER** : Selon l'ARC, l'achat d'un billet de loterie n'est pas un don; vous ne recevrez donc pas un reçu pour le coût du billet.

Merci de votre soutien et bonne chance!